

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES  
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

*Sous-Direction des Libertés Publiques  
et de la Police Administrative*  
LIB.11

MINISTERE DE L'INTERIEUR  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Poste 01 49 27 31 35

20 AVR 2007

**RECOMMANDE avec A.R.**

n° 639

Monsieur,

Vous éditez la revue intitulée «ILLICO », qui par son contenu et la place faite à la pornographie, tant en ce qui concerne les textes que les photographies, est susceptible d'entrer dans le champ d'application de l'article 14 de la loi n°49.956 du 16 juillet 1949 modifiée sur les publications destinées à la jeunesse.

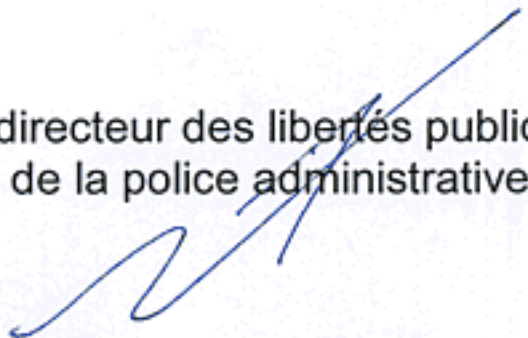
Cette revue présente en effet des textes et des photographies de nature pornographique susceptibles de choquer les mineurs qui pourraient l'acquérir. En effet, certains articles relatifs notamment à l'actualité cinématographique spécialisée, sont illustrés par des reproductions des affiches de ces films dont certaines présentent des sexes masculins en érection. En outre, cette revue comporte en quantité des publicités, elles aussi illustrées, pour des sites internet ou des serveurs de rencontres par téléphone explicitement sexuelles.

La réglementation en vigueur prévoit une concertation préalable avant toute décision éventuelle. Il vous est donc loisible d'user de cette faculté en me communiquant, sous quinzaine, tous les éléments que vous jugeriez utiles à mon information, à l'adresse suivante :

**Ministère de l'Intérieur  
D.L.P.A.J. – 11<sup>ème</sup> Bureau  
11, rue des Saussaies - 75800 PARIS Cedex 08**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le sous-directeur des libertés publiques  
et de la police administrative



Marc-André GANIBENQ

Monsieur Jacky FOUGERAY  
ILLICO  
99, rue de la Verrerie  
75004 PARIS